



**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA
Du mercredi 9 décembre 2015**

Président : Patrick Broud
Secrétaire de séance : Clothilde Pelletier

Participants :

MM Patrick Broud (SITA-AMI), Antoine Butin (SANET BUTIN), Yann Madeline (SARP/Madeline SA), Philippe Maillot (Maillot SA), Daniel Flamme (Flamme Assainissement), Marc-Olivier Houel (SARP), Edouard Henaut (SUEZ OSIS), Gilles Giora (IDETEC), Loïc Durandeu (Sanitra Fourrier), Alexandre Giudicelli (Sanitra Services), Jean-Pierre Bonnafox (Bondil/SPGS), Guillaume Clément (Resology), Fabrice Erval (SARP), Guy Eveilleau (SARP), Odon Willaume (SAS Willaume), Robert Condamine (FCA), Frédéric Le Bouguenec (SARP), Christophe Alary (SARP Sud-Ouest), Aurélie Chollet-Weyl (EVTV), Gilbert Chollet (EVTV), André Rouet (La THP), Sylvie Frantz (Huyer), Philippe Larignon (Baroclean) Stuart Harwood (PBS/S3C), Gilles Carvallo, Daniel Berthe, Sophie Robin (APLICA) Clothilde Pelletier, Samantha Foulon, Florence Lievyn, Charles Le Boulanger (FNSA).

Administrateurs excusés et pouvoirs :

Bernard Nucci (Malezieux) pouvoir à Gilles Giora, Olivier Romain (Saninord) pouvoir à Patrick Broud, Pascal Merland (SARP) pouvoir à Yann Madeline, Jean-Jacques Bonnefond (SRA SAVAC) pouvoir à Patrick Broud, Claude Moreau (Rivard) pouvoir à Philippe Larignon, Damien Becquet (APLICA) pouvoir à Patrick Broud, Claude Blanc (APLICA) pouvoir à Damien Becquet, Christine Bérard (CB Conseil) pouvoir à Daniel Flamme, Martin Werckmann (Aquatiris) pouvoir à Christine Bérard, Frédéric Vernhes (SARP), Laurent Barbieri (Malezieux), Yves Madeline (GEIDE).

Ordre du jour :

- 1- Bilan du Congrès fédéral
- 2- Réflexions et actions à engager pour accroître la place des TPE et PME au sein de la FNSA
- 3- Point sur les dossiers des syndicats
- 4- Etat des travaux des commissions et des délégations régionales
- 5-Questions diverses
 - Anniversaire des 90 ans de la FNSA et congrès 2016
 - GEIDE
 - Demande d'adhésion

Patrick Broud accueille les administrateurs et donne état des pouvoirs et des excusés. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 10h.

Du fait de l'arrivée de nouveaux administrateurs suite aux dernières élections, il propose de faire un tour de table pour que chacun se présente avant d'aborder l'ordre du jour.

1- Bilan du Congrès fédéral

Patrick Broud donne le bilan du congrès fédéral qui s'est tenu le 30 septembre dernier à Avignon qui s'est très bien passé et dont les retours ont été très positifs.

Celui-ci a rassemblé 129 participants, représentant 59 entreprises.

Sur le cœur de métier (SNEA, SMI2D, SYNCRA), 80 participants étaient présents représentant 44 entreprises dont 36 % d'indépendants et 64 % de groupes ou filiales de groupe.

Le SYNABA était présent au travers de 4 entreprises et les équipementiers avec 11 entreprises.

Concernant le bilan financier, dont il avait été prévu qu'une partie reste à la charge de la FNSA, les dépenses se sont élevées à 58 000 € pour un montant de recettes de 35 500 €. Le solde du congrès sera donc de 22 500 €.

2- Réflexions et actions à engager pour accroître la place des TPE et PME au sein de la FNSA

Lors du Congrès, Olivier Taxil a échangé avec Patrick Broud sur la place des petites entreprises au sein de la FNSA.

A la suite de celui-ci, Patrick Broud a adressé un courriel à plusieurs TPE/PME pour connaître leurs attentes.

Des premiers axes de réflexion ont été analysés au CODIR du 10 novembre et deux réunions spécifiques TPE/PME ont été programmées dont la 1^{ère} s'est tenue le 2 décembre et la prochaine ayant lieu le 7 janvier.

Celle-ci a rassemblé des représentants du CODIR et des délégations régionales Nord Pas de Calais et PACA qui comptent beaucoup de petites entreprises.

La réunion a porté sur plusieurs axes de réflexion :

- Proposition de nouveaux services aux adhérents permettant de les fidéliser et qui servira également de levier d'appel pour faire adhérer de nouvelles entreprises.
- Réflexion sur l'articulation avec le GIE du Var qui répond à une demande locale en matière de dépotage,
- Analyse du barème de cotisation pour nécessité ou non de le réviser.

Concernant les services, Patrick Broud indique qu'il a pris contact avec un courtier en assurance qui connaît bien la profession et qui était présent à la réunion du 2 décembre avec l'idée est de faire un contrat cadre FNSA sur tous types d'assurance adaptés aux spécificités et activités du métier.

Le courtier propose dans un premier temps de faire une offre de conseil concernant la mise en adéquation des risques et de l'assurance auprès des adhérents et également auprès des TPE et PME non adhérentes.

Pour ce faire, il propose de réaliser une première analyse auprès de 10 entreprises de tailles différentes et représentatives des différents métiers de la profession, permettant d'une part d'appréhender les risques existants et d'autre part d'établir un cahier des charges pour la mise en place de contrats dans les différents types d'assurance (RC exploitation et professionnelle, pollution, auto, RC mandataires sociaux etc...).

Le calendrier prévisionnel est le suivant : janvier/février 2016 étude des 10 sociétés, mars/mai analyse, bilan des visites et présentation des contrats à la FNSA pour prise de décision en juin 2016.

Il conviendra donc dans un premier temps de déterminer les entreprises qui constitueront l'échantillonnage.

Patrick Broud indique qu'il a également pris contact avec André Rouet président du SYFFA pour étude de conditions financières privilégiées pour les adhérents notamment pour les achats de consommables et passe la parole à André Rouet.

Celui-ci indique qu'il a accueilli favorablement cette demande et qu'il va organiser une réunion en janvier avec les adhérents du SYFFA pour voir ce qui pourrait être proposé.

Une autre idée évoquée lors de la réunion du 2 décembre serait d'écrire des conditions générales de vente FNSA qui n'en dispose pas et qui pourraient être proposées aux adhérents qui en font la demande.

Enfin, une campagne de recrutement sera lancée en englobant ces nouveaux services et en mettant en avant les avantages de l'adhésion à la FNSA.

Par rapport au GIE du Var, Patrick Broud indique qu'Olivier Taxil et Christian Cerneau ont été chargés de prendre contact avec Jacques Olès dans l'objectif que le GIE adhère à la FNSA (lui permettant de bénéficier de l'ensemble des services de la fédération et de pouvoir s'exonérer du recours à leur avocat) et qu'en échange, l'ensemble des adhérents du GIE adhère à la FNSA. Dans le cas d'une réponse positive du GIE, il conviendra d'en définir les modalités financières tant pour le GIE que pour ses adhérents.

Au niveau du barème de cotisation fédéral, (qui n'a pas varié depuis 2006), le groupe propose de ne pas modifier la grille mais de prévoir quelques mois de gratuité pour permettre aux TPE/PME de « tester » les services de la FNSA avant concrétisation de leur adhésion.

Après ce compte rendu des orientations du groupe de travail, Patrick Broud passe la parole aux administrateurs et plus particulièrement les petites entreprises et délégués régionaux pour recueillir leur avis et propositions.

Jean-Pierre Bonnafoux signale qu'à plusieurs reprises il a contacté les petites entreprises de son secteur mais sans avoir réussi à les capter. Parmi les remarques, certaines jugent la cotisation chère et on peut se poser la question d'un prix d'appel plus bas. Par contre un point fort est celui de QUALITASS et il serait nécessaire de plus l'intégrer dans les marchés publics.

Yann Madeline estime que le plus gros atout que représente la FNSA et le 1^{er} service qu'elle rend est sa légitimité et la crédibilité de sa représentation et dont bénéficie aussi les non adhérents. Il conviendrait donc de mieux mettre en avant cet aspect.

Par rapport à la cotisation, Marc Olivier Houel se demande si les petites entreprises se rendent bien compte de ce que cela leur coûterait si elles s'adressaient ailleurs en prenant pour exemple le coût d'un conseil juridique.

Guillaume Clément met l'accent sur la veille réglementaire ou autre qui est très importante pour les entreprises et il serait peut être utile de revoir la plaquette « pourquoi adhérer » pour mieux mettre en valeur tous les services qu'apporte la fédération. Il évoque également les formations groupées qui ont été mises en place par le SYNCRA ou le SNEA et qui sont appréciées des entreprises et notamment les petites.

Pour Aurélie Chollet-Weyl, les PME vont avoir tendance à plus se tourner vers les organismes qui sont près d'eux quand elles se sentent seules au quotidien. Dans sa région, la CCI est très active et sollicite beaucoup les entreprises.

Il est fait remarquer que si ces organismes répondent à un certain besoin, ils n'apportent toutefois pas le même service et notamment tout ce qui concerne le métier et ses spécificités.

Odon Willaume estime qu'un des rôles de la FNSA est de tirer la profession vers le haut et que cela induit nécessairement des contraintes supplémentaires comme QUALITASS mais qui représentent une avancée pour le métier.

Cette nécessité pour la fédération de continuer à vouloir tirer le métier vers le haut est soulignée par l'ensemble des administrateurs.

Stuart Harwood met l'accent sur la diversité de l'information apportée et pour sa part il y apprend des choses qu'il n'aurait pas le temps de chercher seul.

Patrick Broud remercie les administrateurs de ces échanges et de ces idées qui nourriront la réflexion pour revoir l'argumentaire et les actions à mettre en place vis-à-vis de ces entreprises.

Il indique qu'il a demandé également aux permanents de contacter les adhérents qui n'appellent jamais pour leur rappeler l'existence de la fédération et les services qu'elle apporte.

3- Point sur les dossiers en cours et des syndicats

➤ Amiante

Patrick Broud passe la parole Guy Eveilleau pour faire le point sur le dossier amiante.

Celui-ci indique que la dernière réunion du groupe de travail s'est tenue le 19 novembre.

Lors de celle-ci le point a été fait sur les chantiers soumis via le projet CARTO. Malgré la volonté des entreprises d'en proposer, la tâche s'avère plus difficile que prévue et ce pour plusieurs raisons, difficulté à trouver des sites dont les DTA sont disponibles et dans les typologies de chantiers de CARTO, accord du maître d'ouvrage difficile à obtenir et qui a abouti à ce que des chantiers qui avaient été prévus n'ont finalement pu être mis en œuvre.

Cette situation n'est pas propre à la profession, le projet Carto enregistrant fin octobre seulement 58 chantiers réalisés.

Toutefois, deux chantiers ont pu être réalisés courant octobre et concernaient le nettoyage d'un vide-ordure et le percement au marteau d'une canalisation en amiante ciment et un sur la découpe de canalisation en extérieur.

Les rapports de ces essais sont disponibles sur l'Intranet de la FNSA dans la rubrique travaux des commissions.

Compte tenu du peu de mesures qui ont pu être menées, la FNSA a demandé à l'OPPBTP un report de la date d'échéance de notre convention qui était fixée au 31/12/2015. Celle-ci a accepté ce report et a prolongé la convention jusqu'à fin août 2016.

Le groupe s'est également attaché à rédiger une fiche d'intervention sur l'hydro curage des canalisations qui est distribuée en séance.

Pour faire les mesures et valider les modes opératoires, Guy Eveilleau indique qu'on a besoin de financement sachant qu'il faut compter une dizaine de journées de travail pour les valider. Cela représente une enveloppe budgétaire de l'ordre de 30 à 50 000 € et demande l'accord du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration donne son accord pour que la profession poursuive les travaux de mesurage mais rappelle toutefois que c'est déjà lancé dans certains endroits comme à Rouen.

Enfin Guy Eveilleau indique que la Fédération rencontre la CRAMIF/CNAMTS en janvier qui a fait part de son intérêt à accompagner la FNSA.

Patrick Broud remercie Guy Eveilleau et passe la parole à Daniel Flamme pour les travaux du SNEA.

➤ SNEA

Par rapport au dossier agrément en ANC, Daniel Flamme signale que la sensibilisation des Parlementaires commence à porter ses fruits puisque 5 d'entre eux ont déjà déposé une question écrite au gouvernement. Les réponses restent toutefois attendues à ce jour et promettent d'être avant tout fondées sur des principes et non des actions concrètes.

Concernant l'action envers les Préfectures, 35 (soit 1/3 d'entre elles) ont fait retour à la Fédération en précisant tout l'intérêt porté à la demande et plus largement au suivi du dossier de l'agrément. Des mises en demeure voire des sanctions semblent être dressées quand nécessaires. Malgré le nombre de réponses encore modeste, il a toutefois été décidé de réaliser un premier bilan des actions engagées et des tonnages annuellement collectés. La tendance irait à dépasser le million de m3 de matières de vidange collectées.

Le Conseil d'Administration du SNEA, réuni le 26 novembre dernier, a souhaité faire un point sur QUALITASS. En effet, il n'est pas rare, lorsque des demandes d'adhésion sont transmises au syndicat, que la motivation première de l'entreprise soit l'obtention de cette qualification. Le syndicat souhaiterait que la mention de QUALITASS (ou équivalence) soit systématisée dans les marchés et aimerait ainsi travailler conjointement avec la commission d'attribution pour évaluer les actions à engager. Pour toucher les donneurs d'ordre (EPCI, Agences de l'eau, Départements...), plusieurs voies sont identifiées : transmettre des communications dans leur support de presse spécialisée, aller à la rencontre de leur fédération/association représentative, exposer sur des salons touchant directement ce public...

Il est également suggéré de faire une cartographie des adhérents titulaires de QUALITASS et de creuser les raisons pour lesquelles certains ne sont toujours pas rentrés dans la démarche.

Suite à la réalisation des pictogrammes détrompeurs, un communiqué de presse a été rédigé et envoyé courant octobre. Un très bon accueil y a été réservé et 5 magazines (Réseaux VRD, Spanc Info, Hydroplus, Environnement Magazine...) et plus d'une dizaine de sites web ont repris l'information. Concernant les fabricants, destinataires premiers de cette initiative, Techneau pour les séparateurs hydrocarbures et Eloy pour les ANC ont fait savoir qu'ils intégreraient prochainement ces éléments dans leur documentation. Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, en tant que gestionnaire d'ouvrages d'assainissement, a également sollicité le syndicat pour l'utilisation de ces pictogrammes.

Concernant SINOE, une stagiaire arrivera le 1^{er} février pour une durée de 6 mois et dont la mission sera d'une part d'actualiser la base de données des déchets de l'assainissement gérée par l'Ademe – et d'autre part de mener une étude élargie auprès des exploitants de centres de traitement pour comprendre les atouts et limites à l'acceptation des déchets d'assainissement.

Patrick Broud remercie Daniel Flamme et passe la parole à Edouard Henaut pour le SMI2D.

➤ **SMI2D**

Pour l'axe collecte des déchets, Edouard Hénaut fait la synthèse de la dernière réunion de la CCA (Commission Consultative d'Agrément) d'ECODDS qui s'est tenue le 4 décembre dernier et dont SMI2D est membre.

ECO DDS a dressé le bilan projeté à fin 2015 qui est de 32 000 t collectées représentant 71 500 enlèvements et 235 000 BSD.

642 collectivités locales sont adhérentes de l'éco organisme représentant 49,2 millions d'habitant et 3000 déchèteries.

ECODDS a réalisé une campagne de caractérisation par trimestre.

Le taux de non-conformité qui était de 24 % au 1^{er} trimestre 2014 est tombé à 7,7% aujourd'hui. Ces non conformités sont soit des produits sans étiquette, soit non désignés dans l'arrêté produit ou encore hors seuil.

Cette baisse du taux de non-conformité s'observe sur tous les flux.

Les premiers résultats de l'expérimentation TRIVALIS, qui visait à étudier la faisabilité d'un système mixte financier et opérationnel, ont été présentés.

Les tests ont porté sur les flux suivants : Acides, bases et comburants (petits flux), DDM liquides (flux moyen), EVS (gros flux).

Les résultats sont assez mitigés hormis pour les 3 petits flux (acides, bases et comburants) dont un passage vers une REP financière serait plus simple. Au lieu de raisonner au Kg, ECODDS réfléchit à un système de forfait et par taille de déchetterie.

Les administrateurs d'ECODDS sont très partagés, le système opérationnel ayant l'avantage d'être très près de la gestion des flux ce qui n'est pas le cas dans un système financier.

Le rapport n'est toutefois pas encore terminé et il conviendra alors de décider de la suite à y donner et quand (changement en cours d'agrément ou attente du nouvel agrément pour le mettre en place).

Des collectes événementielles ont également été organisées avec LEROY MERLIN dans le Nord Pas de Calais et en Ile de France et ont permis de collecter sur 53 journées, 60 t de DDS. Une journée représentant près d'1 t de collecte soit l'équivalent d'un mois en déchetterie.

Pour le nettoyage industriel maintenant, Edouard Hénaut indique qu'il y a trois objectifs : Porter nos process techniques dans le process des clients, renforcer l'excellence sécurité, mieux résister à ces grand clients industriels. Le syndicat se réunira en janvier pour développer ces objectifs.

Patrick Broud passe ensuite la parole à Gilles Giora pour le SYNCRA.

➤ **SYNCRA**

Suite à la publication de l'arrêté du 21 juillet 2015 et à la modification de la portée d'accréditation décidée par le COFRAC, Gilles Giora indique que des négociations avec l'organisme ont été engagées notamment sur l'utilisation de la marque d'accréditation.

L'arrêté ne faisant plus référence au fascicule 70, le syndicat va s'attacher à procéder à la révision du commentaire technique (fiche H2) qui figurait dans le précédent arrêté afin de s'assurer que la qualité et la quantité des essais à effectuer soient bien conformes aux textes et normes régissant les contrôles.

Il s'agit d'un enjeu très fort pour les entreprises, car en l'absence de ces référencements, les maitres d'ouvrage pourraient s'exonérer d'une partie des contrôles.

Le syndicat a finalisé les QCM élaborés par la commission technique qui seront diffusés à l'ensemble des adhérents pour vérifier les savoirs de leurs inspecteurs.

Une rencontre avec Canaliseurs de France a eu lieu le 18 novembre qui a permis de répondre aux questions que se posaient leurs adhérents et à réaffirmer les règles de l'art en matière de contrôle.

Au niveau normatif, la norme EN 1610 a été publiée le 9 octobre et d'application immédiate. Elle n'apporte pas de changement par rapport à la précédente pour les essais à l'air, par contre elle introduit un assouplissement pour les essais à l'eau des regards et qui avait été demandé par la profession.

Pour les travaux ASTEE, le groupe de travail sur la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement a finalisé ses travaux et le Guide technique « Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement » devrait être publié dans les prochains mois.

Patrick Broud remercie Gilles Giora et demande à André Rouet s'il a des points à ajouter pour le SYFFA en complément de ce qui a été évoqué précédemment. André Rouet signale seulement que le SYFFA va se réunir prochainement et travaillera notamment sur l'organisation des prochains salons.

4- Etat des travaux des commissions et des délégations régionales

En l'absence de Frédéric Vernhes excusé, Patrick Broud demande à Samantha Foulon de faire un état des dossiers sociaux.

➤ Commission sociale

Au niveau des accords, l'accord sur la mise en œuvre du contrat de génération signé le 21 octobre 2014, par la CFTC, la CFE-CGC, la CGT et FO a été étendu par un arrêté d'extension du 13 octobre 2015 (article 4) publié au JO du 21 octobre 2015.

Par ailleurs, un accord de branche relatif à la complémentaire santé a été signé le 6 octobre 2015 par cinq organisations syndicales (CFTC, CFE-CGC, CFDT, UNSA et FO) et son extension demandée.

L'organisme référencé est UMANENS qui commence à prendre contact avec les entreprises afin de vérifier que chaque salarié sera couvert à compter du 1^{er} janvier 2016.

Concernant la pénibilité, la loi Rebsamen du 17 août 2015 remplace l'obligation pour les entreprises d'établir une fiche pénibilité par une simple déclaration de l'employeur aux caisses retraite via la DADS, puis la DSN.

Afin de faciliter l'appréciation par les employeurs de l'exposition de leur salariés à la pénibilité, les branches professionnelles peuvent déterminer, par le biais d'un accord de branche étendu ou d'un référentiel, des « situations type d'exposition » en se référant aux postes, métiers et situations de travail. L'employeur pourra directement appliquer ce référentiel pour effectuer sa déclaration. Un décret doit en définir les modalités.

La FNSA doit donc décider de l'opportunité de mettre en place ou non, un accord de branche étendu (ce qui peut être long) ou un référentiel de branche.

Samantha Foulon signale qu'elle a été invitée par la CS3D à participer à leur groupe de travail sur la pénibilité et que la CS3D est ouverte à des travaux en commun. La prochaine réunion aura lieu le 18 janvier.

Daniel Berthe suggère, pour élaborer ce référentiel, de se baser sur le document unique de quelques entreprises et représentatives des différentes activités de la branche.

Un autre gros dossier concerne la formation et notamment les formations éligibles au titre du Compte Personnel de Formation.

Lors de la CPNE du 24 novembre dernier, une liste de branche des formations éligibles à ce titre a été élaborée et OPCALIA a été désigné comme tiers de confiance pour les saisir sur le site.

Cette liste est évolutive et permet aux salariés de la branche de pouvoir utiliser le CPF pour effectuer des formations. L'intérêt est surtout financier pour l'employeur car, contrairement aux formations effectuées dans le cadre de la période de professionnalisation, celles effectuées dans le cadre du CPF, ne nécessitent pas un minimum d'heures pour être financées par les OPCA et peuvent l'être à hauteur de 50 euros/heure et non 9,15 comme pour la période de professionnalisation.

Lors de cette même réunion et suite aux différentes évolutions législatives et réglementaires en matière de formation professionnelle (notamment la loi du 5 mars 2014), une synthèse des points devenus obsolètes dans l'article 8 de la CCNAMI a été présentée aux partenaires sociaux.

Concernant le dossier représentativité patronale, le décret n° 2015-654 du 10 juin 2015 relatif à sa mise en œuvre a défini les modalités de mesure de la représentativité des organisations d'employeurs.

Afin de répondre aux éléments demandés par le décret et qui seront ensuite validés par le commissaire au compte avant dépôt au ministère du travail qui statuera, la FNSA doit recueillir auprès de ses adhérents un état précis de la situation des entreprises : convention collective appliquée, nombre de salariés de l'entreprise et y compris au niveau de chaque département.

Une fiche d'information a donc été envoyée à l'ensemble des adhérents et à ce jour plus de 80 réponses ont été reçues.

Au-delà du décret, reste encore des textes à finaliser comme le formulaire de candidature à la représentativité patronale qui devrait être adopté par le Haut Conseil du Dialogue Social au mois de décembre ou encore les formulaires d'attestation et de validation du commissaire au compte.

Patrick Broud remercie Samantha Foulon et passe la parole à Daniel Berthe pour la commission QUALITASS et Technique et Sécurité.

➤ **QUALITASS**

La dernière commission d'attribution s'est tenue le 1^{er} décembre.

A ce jour, 67% des adhérents sont titulaires de QUALITASS soit 108 entreprises sur 170 qui peuvent y prétendre.

En 2015, 14 audits ont été réalisés avec un taux de réussite de 74%.

➤ **Commission technique et sécurité**

Réunion du GT analyse des accidents et REX

Le groupe s'est réuni le 16 septembre et a analysé les résultats du bilan social.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une présentation des accidents liés aux opérations de nettoyage à la haute pression ou de pompage et identification des risques (utilisation de la haute pression, intervention en espaces confinés, explosion, brûlures, toxicité des produits, chute ...).

CATEC

Au niveau du CATEC, à ce jour 15 organismes le délivrent, 8 organismes de formation, 5 entreprises et 2 collectivités locales.

Pour connaître où en étaient les entreprises, une enquête a été envoyée aux adhérents dont les résultats sont les suivants :

54 questionnaires ont été reçus représentant 3894 salariés concernés par la démarche.

1553 salariés sont déjà certifiés CATEC comme intervenant

1546 salariés sont déjà certifiés CATEC comme surveillant

2176 salariés ne sont pas encore certifiés.

Les résultats de cette enquête sont disponibles sur le site Intranet de la fédération.

Daniel Berthe rappelle que la formation est d'une journée mais nécessite un prérequis sachant que la date d'échéance est au 30 novembre 2016.

Patrick Broud remercie Daniel Berthe et passe la parole à Stuart Harwood pour S3C.

➤ **S3C**

Stuart Harwood indique que l'année 2015 a failli implorer du fait de son succès et va arriver à la fin de l'année à près de 2 100 examens réalisés.

L'année dernière ils portaient plutôt sur la HP mais l'année 2015 a vu un accroissement des examens liés au pompage.

Le taux de réussite est de 67 %.

Au niveau des donneurs d'ordre, les premiers examens pour les coordinateurs ont débutés.

Pour faire face à ce nombre important d'examens à faire passer (1037 sont déjà inscrits pour l'année prochaine), la structure a besoin de renforcer son nombre d'examineurs et de contrôleurs et Stuart Harwood fait appel aux administrateurs et aux entreprises pour proposer des candidats.

Le CTN E (Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie) au sein de la CNAMTS et qui est à l'origine du CACES s'est inquiété du nombre d'accidents intervenus en HP. Il envisage d'élaborer à horizon de 2 ans une recommandation pour le pompage (qui serait sur la base de celle existant en Rhône Alpes (R 19)) et une recommandation pour la HP.

Ces recommandations à caractère technique (guide) passeraient peut être par S3C et l'INRS est prêt à y travailler à ses côtés.

Ce serait une opportunité de développement mais présente toutefois plusieurs risques : perte de la paternité, organisationnel pour absorber cette croissance, développement d'une possible concurrence...

Stuart Harwood indique que le système comment à faire un peu de bruit puisqu'il a été contacté par le Danemark, l'Allemagne et a une réunion prévue sur le sujet aux USA.

Compte tenu de l'expansion de S3C, Patrick Broud indique que l'embauche d'une personne (avec profil ingénieur) est devenue nécessaire pour dégager le temps des permanents de la FNSA et a donné son accord pour que la personne soit hébergée dans les locaux de la fédération qui est également le siège de S3C.

➤ **Réunions régionales**

Au niveau des réunions régionales, Patrick Broud signale que celle prévue à Angoulême le 10 décembre a dû être reportée faute de participants.

Pour essayer d'attirer plus de monde dans ces réunions, une nouvelle formule va être testée avec programmation des réunions en « afterwork ».

5- Questions diverses

➤ **Anniversaire des 90 ans de la FNSA et Congrès 2016**

2016 sera l'année des 90 ans de la création du premier syndicat de vidangeurs « Syndicat Général des Entrepreneurs de Vidanges de France » créé le 25 avril 1926.

En 1996 soit pour les 70 ans, la FNSA avait publié le livre « Le torpilleur des rues ou mémoire de vidangeurs ».

Le CODIR propose de fêter cet anniversaire en même temps que le Congrès 2016 fin septembre et à Marseille. Les administrateurs donnent leur accord en ce sens.

Pour Pollutec Lyon qui se tient en décembre, il ne serait pas prévu de réunion, par contre un cocktail déjeunatoire pourrait être organisé sur le stand fédéral dans le pôle FNSA/SYFFA.

➤ **GEIDE**

Lors de son CA qui s'est tenu le 1^{er} décembre, le groupement a travaillé sur l'élaboration d'un questionnaire visant à recueillir les retours d'expérience des communes ou industries ayant subi des catastrophes naturelles ou industrielles.

Le recueil de ces données pourra servir de base dans les discussions sur les nouveaux plans régionaux qui se mettront en place à compter du 1^{er} janvier 2016 et qui devront être finalisés 18 mois plus tard.

➤ **Demande d'adhésion**

La demande d'adhésion de SAS Assainissement VILA Services pour SNEA et SMI2D (10600 PAYNS) est étudiée en séance et est approuvée à l'unanimité.

Sans autre point à l'ordre du jour, Patrick Broud lève la séance à 13h en remerciant les administrateurs de leur participation.
